L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 6 JANVIER 1890. 63ème Année.

Gérant de la Société. Propriétaire-Editeur.

NOUVELLE-ORLEANS LUNDI, 6 JANVIER 1890.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00

On s'abonne soit à la semaine, soit au mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an $2 00
Six mois 1 00
Trois mois 50
Un mois 25

VENTES DE CE JOUR.

Par Macon, Paul et Denis.—A. No 77 rue Carondelet.—Un fonds de papeterie et de matériaux de reliure, comprenant un assortiment de papeterie, d'articles de fantaisie, matériaux d'imprimerie, etc.

Le Conseil supérieur de l'agriculture, en France.

Le conseil supérieur de l'agriculture s'est réuni, tout dernièrement, dans la présidence du ministre.

M. le président a prononcé, à l'ouverture de la séance, un discours où il a montré l'intérêt que présente, au moment où le conseil supérieur du commerce étudie les rapports de l'industrie avec la douane, l'examen approfondi des questions qui concernent l'agriculture et ses industries spéciales, en vue des débats qui s'engageront dans le Parlement au sujet des traités de commerce.

Afin de gagner du temps, sans toutefois précipiter la discussion de ces importantes questions, M. le ministre a pensé que le conseil supérieur devrait se partager en sous-commissions qui se répartiraient l'examen des grandes catégories suivantes :

1° Produits végétaux servant à l'alimentation humaine.

2° Produits végétaux servant à l'alimentation des animaux et aux industries agricoles.

3° Animaux sauvages ou domestiques utiles de l'homme et produits des animaux, servant de matière première à l'industrie.

4° Plantes textiles, oléagineuses, tinctoriales, tan, eau ; matières fertilisantes, charbons minéraux, matériaux divers utilisés par l'agriculture.

M. Méline a fait observer qu'on pourrait prendre pour base de la constitution de ces commissions le cadre des tarifs généraux de douane : 1, bestiaux ; 2, céréales ; 3, matières animales ; 4, matières textiles minérales ; 5, bois, etc. Ce mode de faire aurait pour avantage de simplifier les travaux de ces commissions dont le programme serait défini.

M. Grandeau a répondu que la division proposée par M. le ministre était préférable : elle aurait entre autres pour résultat de donner une place plus large aux compétences spéciales, dans la désignation que fera le conseil des membres de ces commissions.

M. Lavallard et M. Pallain ont appuyé cette manière de voir, à laquelle M. Méline s'est rallié. Après un court échange de vues sur la composition des commissions et sur l'indication des questions qui devront faire l'objet de leurs travaux, le conseil, sur la proposition de M. le président, a décidé qu'il sera formé trois commissions qui auront à étudier les questions suivantes :

1re commission.—Produits végétaux servant à l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques : céréales, légumineuses, fruits, légumes, vins, fromages. Produits végétaux servant à l'alimentation ; engrais, etc. par l'industrie comme matière première : bétail ; viandes, peaux, laines, soies, etc.

2e commission.—Plantes textiles ou tinctoriales, engrais, charbons, matières minérales, etc.

Après une courte discussion, le conseil a décidé que chaque commission se composera de neuf membres ; il a été procédé à la nomination de chaque commission. En voici la composition :

1re commission.—MM. Dumont, Teycher de Cartil, Satellier, Genet, Grandeau, Lamotel, Lagarde (de), Legay et Roy.

2e commission.—MM. Demarcay, Lavallard, Levy (Albert), Mariage, Mir. Ernest Deforme, Rockfeld de Rockfort, Lecoteux, Wesser.

3e commission.—MM. Pallain (Edmond), Jobin, Lenbet, Méline, Farjas, Pennequerk, Rey pour Rieler et Teisserenc de Bort.

M. le ministre a prié les commissaires de se réunir après la séance du conseil pour constituer leur bureau.

M. Méline a fait remarquer que les commissions auront le temps d'étudier les questions dont l'examen leur est confié, car Fenquête que le conseil supérieur du commerce a décidée, exigera naturellement un délai assez long.

M. le ministre a répondu que la situation du conseil d'agriculture est différente ; il n'existe pas, en effet, de chambres d'agriculture auxquelles le conseil puisse adresser un questionnaire. C'est par des études particulières qu'il recueillera les renseignements qu'il recueillera au Sénora, près des hommes autorisés et des associations compétentes, que le conseil aboutira à formuler les vœux des agriculteurs français.

Le rôle du conseil supérieur, ainsi discernions ultérieures dont il ne devra être question que lorsque les commissions auront à étudier les pouvoirs publics au moment de la discussion des questions douanières.

M. le ministre a communiqué ensuite au conseil une lettre de son collègue de l'instruction publique, relative à l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles professionnelles primaires, supérieures, etc.

M. Faye pense qu'il n'est pas facile de donner, comme le désirerait son collègue de l'Instruction publique, des connaissances agricoles à un médecin, pendant le court espace de temps consacré à la matière de ce matériel devant, comme l'enseignement, varier avec les régions agricoles.

Il lui paraît préférable, en conséquence, d'indiquer approximativement la répartition à faire entre les différentes matières de l'enseignement, la nature